



Site de Figuerolles-Cadéraou
Pour un espace partagé et des usages raisonnés



Dossier suivi par :

Aix-en-Provence, le 24 Juin 2010

Jean-Pierre Royer
06.77.08.15.49

Objet : Compte rendu de la réunion du Mercredi 23 Juin au Complexe sportif de la Pioline

Les membres présents : 10 personnes

- **Julien Rebuffet** : Mountain Biker Foundation
- **Gilles Da Silva** : Mountain Biker Foundation
- **Frederi Michel** : Avocat spécialisé dans le droit de l'environnement (Consultant MBF)
- **Michel Bergeat** : Président du Comité Régional de Cyclisme de Provence
- **Loic Pager** : Représentant Comité Départemental de Cyclisme des Bouches-du-Rhône
- **Robert Paco** : Président du MTB de Martigues
- **Hervé Buttiigli** : Moniteur / Brevet d'état cyclisme
- **Michel Hanastaziou** : Moniteur / Brevet d'état cyclisme / ETAPS
- **Jean-Pierre Royer** : Conservatoire du Littoral (Chargé de mission Sport de Nature-Site de Figuerolles)
- **David Godefroy** : Professeur de Sport – Creps de Boulouris

Objectifs généraux du projet : Echéance Février 2011

Signer une convention d'usage entre pratiquants vététistes et Conservatoire du Littoral, en respectant les principes de la concertation, pour assurer un développement raisonnable et respectueux de l'espace naturel protégé de Figurolle-Cadéraou.

Réunion 1 : Préparation du projet

Mercredi 23 Juin 2010

Objectifs de la réunion :

1. Relancer le groupe de travail sur les usages VTT sur le site de Figuerolles (**Réalisé**)
2. Présentation du gestionnaire, des acteurs et des objectifs sur le site (**Réalisé**)
3. Identifier un/des référents sur le dossier St Mitre les Remparts(**Réalisé**)
4. Définir clairement les besoins des vététistes sur le site (Recueil des points de vue et expériences) (**En cours**)
5. Définir une zone géographique d'étude et de négociation (**Réalisé**)

1. Synthèse de la réunion :

Présentation des membres présents et retour sur l'historique de la situation problématique sur le site de Figuerolles-Cadéraou. Pour répondre à certaines inquiétudes, Il est bien mentionné que ne nous sommes pas réunis aujourd'hui pour identifier des responsables ou faire des procès d'intention, mais bien pour trouver des alternatives cohérentes afin débloquer une situation insatisfaisante.

Le MBF représentant les vététistes insiste sur le fait qu'il privilégie la concertation dans leurs actions générales, et qu'ils sont satisfait de cette initiative de la part du conservatoire.

L'ordre du jour n'est pas de statuer sur la possible organisation de manifestations sportives sur le site. Pour l'instant, nous devons identifier les acteurs sur le site, définir les besoins des pratiquants et les objectifs des gestionnaires sur le site.

Notre première étape est bien de définir un référent pour représenter les pratiquants vététistes sur le site de St Mitre les Remparts.

Le fait de « canaliser » la pratique sur des sentiers officiels permettra de maintenir l'activité mais aussi d'assurer la protection des autres espaces. Le Conservatoire du littoral souhaiterait des retours d'expériences sur des mesures prises pour organiser les pratiques VTT sur un espace naturel.

Il est convenu que chaque site du Conservatoire du littoral est spécifique. Nous travaillons pour l'instant sur le site de Figuerolles où une problématique d'usage est manifeste.

Les acteurs locaux souhaitent disposer de la totalité des sentiers. Pour l'instant nous ne pouvons pas nous prononcer, la réunion actuelle n'a pas pour but de négocier mais bien de référencer les acteurs sur le dossier et de redéfinir les objectifs à court et moyen terme, tout en privilégiant les principes de la concertation.

Nous prévoyons une réunion ultérieure courant du mois d'Octobre avec chaque référent, pour initier la concertation. Nous prévoyons une visite de terrain pour confronter nos idées sur « l'influence » de la pratique vtt de descente sur le site et les perspectives d'aménagement et de sécurisation du site.

Quels référents sur le dossier ?

Référent convention :

Le comité régional de cyclisme de Provence accepterait d'assurer ce rôle (Par la suite il pourrait mettre en place des conventions avec ses structures affiliées locales : clubs)

Référent technique :

Le MBF se propose d'assurer un rôle de suivi et d'opérateur technique sur le dossier (Fournir des Conseils juridiques, garantir des aménagements adaptés à la pratique, assurer un rôle « relais » entre pratiquants et fédération délégataire.

Acteurs et négociation :

- Il est bien convenu que la négociation d'usage ne pourra s'effectuer que sur les sentiers au départ du plateau de Lébre.
- Il est convenu que le MBF en concertation avec la Fédération proposera à la délégation régionale Paca du Conservatoire un document précisant les besoins et objectifs des pratiquants vététistes sur le site.

La contractualisation :

- Il faudra définir un niveau de responsabilité : Quel sera l'engagement en termes de responsabilité des acteurs conventionnés ?
- Nous disposons d'un modèle de convention existant entre une fédération sportive et le Conservatoire du Littoral, elle servira de base de travail pour établir la future convention. (Convention CDL / FFME)
- Mise en place d'une convention entre Conservatoire du Littoral et Comité Régional de Provence Cyclisme.

L'échéancier du projet + contacts référents :

➡ Voir Calendrier projet + contacts référents en annexe (Fichier EXCEL)

Les pistes référencées par les pratiquants :

La carte présentée ci-dessous est un outil pour présenter l'espace de concertation et de négociation pour une future contractualisation de la pratique VTT. Elle n'a aucune valeur officielle. C'est une mise en forme non exhaustive extraite du site internet : www.vttspot.com

